



Retraite président sas

Par Morgane_078

Bonjour,

Ma question porte sur un Président de SASU qui ne se rémunère pas pour le moment.

J'ai vu que pour valider quatre trimestres dans le cadre de la retraite, il doit se rémunérer à hauteur de 6990 euros minimum par an.

Cependant, est-ce que cette rémunération minimale s'accompagne d'un nombre d'heure minimum à effectuer ? Ou d'autres conditions ?

je vous remercie.